

Uvrier, le 4 juin 2019

Monsieur le Conseiller d'Etat
Christophe Darbellay
Chef du DEF
Place de la Planta 1
1950 Sion

Résolutions votées à l'AD du 25 mai 2019 à Martigny-Croix

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Par la présente, nous nous permettons de vous remercier pour votre présence lors de l'AD de la SPVal du 25 mai 2019 ainsi que pour les prises de positions, les informations et les détails transmis aux délégués au sujet des nombreux points que nous vous avons transmis.

Vous trouverez, en annexe, les deux résolutions qui ont été votées lors de ces assises. Elles comprennent les considérants, les constats ainsi que les demandes envers le Département et les différents Services concernés.

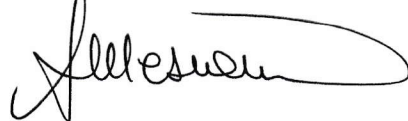
Le Président de la SPVal, Olivier Solioz, est à disposition du SE afin d'explicitier et de développer, si nécessaire, les différents éléments des résolutions.

D'ores et déjà, nous vous remercions pour vos réponses et vous présentons, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos respectueuses salutations.

Olivier Solioz
Président



Anne-Marie Mesiano
Administratrice



Annexes : ment.

Copies à : M. Jean-Philippe Lonfat, Chef du SE
M. Michel Beytrison, Adjoint au SE
M. Guy Dayer, Chef de l'OES
M. Christian Nanchen, Chef du SCJ

Résolution

AD / SPVal du 25 mai 2019 à Martigny-Croix

« Nouvelles dotations dans le cadre des cours AC&M »

Considérant :

- que l'atteinte des objectifs du PER pour les AC&M et AV est difficilement réalisable avec des effectifs supérieurs à 15 ;
- que l'augmentation du nombre d'élèves dans les cours AC&M, combinée avec l'intégration des élèves à besoins particuliers, complexifie le travail dans ce domaine ;
- que les pratiques pour la répartition des cours AC&M entre les classes ainsi que les effectifs des classes à deux degrés varient fortement entre les écoles.

Constats :

- Les normes d'attribution des cours AC&M pour les centres scolaires sont toujours basées sur les normes 2007 (fixant entre 12 et 19 le nombre d'élèves par cours AC&M).
- La composition des cours AC&M regroupe parfois plusieurs degrés éloignés (4H-6H, 5H-8H, ...).
- L'encadrement adapté des élèves à besoins particuliers n'est pas toujours garanti pendant les cours AC&M.
- Les classes à deux degrés ne bénéficient pas systématiquement de cours AC&M spécifiques par degré.
- Les salles AC&M sont rarement adaptées pour des groupes dépassant 15 élèves.

Les délégués SPVal demandent

- **que les normes en vigueur pour l'attribution des cours AC&M soient revues pour fixer les effectifs des groupes à 13 élèves maximum ;**
- **que l'encadrement des élèves à besoins particuliers soit également assuré lors des cours AC&M ;**
- **que les classes à deux degrés bénéficient de cours AC&M spécifiques par degré quel que soit l'effectif de la classe.**

Résolution

AD / SPVal du 25 mai 2019 à Martigny-Croix

« Solutions urgentes pour la gestion des élèves en difficulté de comportement »

Considérant :

- l'hétérogénéité des classes actuelles ;
- les nombreuses situations d'élèves avec de grandes difficultés et la diversité de celles-ci ;
- la souffrance de certains enfants induite par l'attente de prise en charge ;
- les situations professionnelles délicates rencontrées par les enseignants concernés ;
- les propositions du groupe de travail attendues pour le 15 mars 2020 et qui n'entreront en vigueur qu'à la rentrée 2020-2021.

Constats :

- La multiplication des situations particulières dans les classes (handicap, troubles dys, troubles du comportement, problèmes psychologiques, TDA(H), TSA, programmes adaptés, redoublements, HPI, ...) fait partie du paysage scolaire valaisan.
- La présence, dès la 1H, d'élèves avec des difficultés d'adaptation à la vie scolaire se retrouve.
- Les limites de disponibilités des deux personnes-ressources pour intervenir dans les situations d'urgences sont réelles.
- Le climat de classe et les conditions de travail de l'ensemble des élèves et des enseignants sont influencés ou perturbés par un ou plusieurs élèves particuliers.
- L'épuisement des enseignants tentant de pallier les manques de solutions pour ces situations peut déboucher sur des arrêts de travail.

Les délégués SPVal demandent

- que des réponses urgentes soient apportées pour les défis croissants de la gestion des classes, dès l'année 2019-2020, comme :
 - mettre en place des aides répondant aux besoins particuliers (GNT, co-enseignant, éducateur en milieu ouvert qui peut intervenir en classe et dans la famille, ...)
 - créer « des classes relais » ou des espaces d'accueil ponctuel dans les centres scolaires
 - augmenter les dotations des médiateurs et des personnes-ressources
 - ...
- que les budgets nécessaires pour tous les professionnels liés à ces situations soient attribués.